

Droit international

M. René-Jean DUPUY, professeur

« Nations et humanité au miroir d'une communauté internationale en mutation ». Les hommes de ce temps éprouvent le sentiment d'une double appartenance, à la Nation, à l'humanité. L'objet de cette réflexion est de déterminer la puissance respective de ces deux mouvements. La répartition des hommes en Etats-nations ne parvient plus à les y enfermer. Ils participent aussi à des systèmes socio-culturels qui débordent les frontières. On le constate, même le totalitarisme le plus rigide a été impuissant à étouffer leur diffusion transnationale. Mais, au-delà des regroupements d'Etats ou de cultures qui, aussi vastes soient-ils, restent particularistes, l'appartenance à l'humanité suscite chez l'individu une réaction ambiguë : à la griserie d'accéder à la dimension planétaire se mêle la peur de ne plus retrouver sa source, de se diluer dans l'immense. D'où, spécialement dans les vieux pays où le sens national s'est émoussé, le retour à la petite patrie. C'est la dialectique du satellite et du clocher.

La communauté internationale offre un miroir contrasté en raison de la place essentielle qu'y tiennent les phénomènes de représentation, l'imaginaire des nations, des cultures et des hommes.

Nous l'avons montré ailleurs : face à la réalité d'une communauté internationale dont les membres contraints de vivre ensemble, souffrent des disparités diverses et s'affrontent au nom d'idéologies, se dressent les images mythiques d'une communauté telle qu'elle devrait être, juste et réconciliée. Où se situe notre humanité entre cet être et ce devoir-être ? Elle balance dans cet écart qui sépare l'image réelle de la communauté des nations, fruit de l'histoire, et l'image virtuelle entretenue par un mythe. Cet écart marque le passage des prophéties émerveillées des siècles passés à l'expérience de la stratégie. Désormais l'humanité existe bien comme un ensemble embarqué dans un destin commun, mais elle dément son poème. Et cependant il la travaille toujours, même si, atteint dans sa vigueur, il vole à travers les rêves comme un oiseau blessé. C'est le mythe dernier. Sa mission est de donner un sens à une humanité, perçue tout à la fois comme englobée, comme englobant, comme transcendance.

*
**

Vue de l'intérieur, l'humanité est englobée dans l'enclos planétaire. Elle est le tissu du milieu humain, tissu déchiré par l'affrontement des exclusivismes nationalistes, xénophobes ou racistes, par ces « sociétés closes » où l'on se pense « nous autres ». Dès lors qu'en passant de l'imaginaire au subi, l'humanité est entrée dans l'histoire, elle constitue un ensemble à gérer. Si la distance entre le réel et l'idéal est une route montante selon le mythe linéaire, l'humanité concrète se débat dans les contradictions. L'englobement participe de la circularité, de l'enceinte, de l'arène.

Cependant, le besoin de l'empire pousse les Nations à se prétendre des « nous tous ». Cette aspiration à la totalité entend se satisfaire en réduisant les autres, les barbares, par l'élimination, la conversion ou l'assimilation.

A l'égard de cette dernière, l'exemple français est éclairant. Mis à part le nationalisme de rétraction qui suit l'humiliation de 1870, et dont Barrès et Maurras ont été, chacun à leur façon, les hérauts, la France a diffusé un nationalisme de mission. La Révolution a voulu forcer les peuples à être libres malgré l'avertissement de Robespierre, hostile à la déclaration de guerre d'avril 1792 : « personne n'aime les missionnaires armés ». C'est de l'exemple français que Lénine et Mao tireront et mettront en application le thème de la guerre de libération nationale.

Le messianisme français ne s'est pas réalisé tout entier dans l'appel du centurion. Héritier des Lumières et convaincu de la perfectibilité de l'homme par l'éducation, il a voulu en assurer la relève par l'instituteur. Le thème de la « plus grande France » a, lui aussi, fourni une compensation aux revers de Sedan.

A l'inverse, des visions universalistes ont été affectées par des tendances réductrices. Alors que l'Évangile multiplie les épisodes antidiscriminatoires, que, selon Saint-Paul, il n'y a plus « ni Grecs, ni barbares, ni Juifs, ni Gentils », par la suite les juristes soulèveront des problèmes, notamment sur les non-baptisés. Si leur appartenance à l'humanité sera finalement reconnue, en particulier par saint Thomas, les grandes découvertes le réanimeront. Les conquistadores exclueront les populations indiennes de la dignité d'homme. Mais les protestations comme celles de Francisco de Vittoria ou de Bartolomeo de Las Casas pour qu'on la leur restitue, finiront par toucher Madrid et, plus encore, Rome.

Ce même phénomène se retrouvera plus tard à l'occasion de la Déclaration française des droits de l'homme. Ses auteurs entendaient s'adresser à l'humanité. Mirabeau disait aux rédacteurs : « Jusqu'ici, vous avez travaillé pour la France, désormais vous allez travailler pour l'univers ». Mais cette Déclaration

concernait aussi le citoyen, c'est-à-dire un homme situé dans un Etat. De surcroît, elle affirmait que les droits de l'homme et du citoyen sont déterminés par la loi. Ainsi, sur la base du principe rousseauiste de l'inaffabilité de la loi dans sa définition de l'intérêt général, les droits que l'homme tenait de la nature pouvaient se voir restreints par la détermination de ceux que le citoyen recevait de la loi. Ce mythe du primat législatif que saint Just exprimait dans une formule sans appel (« Quand la loi a parlé, la conscience doit se taire »), devait alors entamer l'universalité des droits de l'homme.

Un système de pensée universaliste ne souffre pas seulement d'un affaiblissement de sa vitalité interne. Il peut aussi être atteint par la sécession. La diffusion de l'esprit des Lumières et de la philosophie des droits de l'homme s'est heurtée, ces dernières décennies, à des récusations de l'influence occidentale par ce que l'on continue d'appeler le Tiers Monde. La démonstration par les ethnologues et sociologues de la relativité des systèmes culturels interdit tout centre de référence privilégié au sein de l'humanité. Dès lors, au nom du droit à la différence et de l'identité culturelle, s'est trouvée refusée une philosophie politique considérée comme une projection de la puissance assimilatrice de l'Occident. L'objection sur laquelle se fonde ce rejet des droits de l'homme est apparemment simple : « Votre homme n'est pas le nôtre ».

En s'en prenant ainsi à l'homme unique, abstrait de la Déclaration universelle de 1948, au nom d'un homme concret, individualisé dans un système particulier, on reprend le langage des contre-révolutionnaires qui, avec Edmund Burke et Joseph de Maistre, affirmaient ne connaître que des individus situés et n'avoir jamais rencontré l'homme en soi. Attitude non dépourvue d'ambiguïté, puisque ceux qui l'adoptent aujourd'hui invoquent une tradition qui les cloue à un sol mais se réclament aussi d'une idéologie dont le messianisme les invite au départ vers tous les horizons. Le concept d'humanité, nié par le premier mouvement, qui a pour effet de la morceler en singularités discordantes, est au contraire perçu par le second qui souhaite l'assujettir aux maximes dont il se fait l'apôtre.

Tout en rejetant les valeurs occidentales, les pays en recherche de développement exigent un transfert de technologies auxquelles ils reprochent d'être porteuses de ces valeurs. Cependant pour surmonter cette tension entre tradition et modernité, on développera, face aux valeurs de civilisation technique à effet uniformisant, les valeurs de culture qui postulent la diversité. Car la cohabitation s'impose dans un monde qui rend l'isolement impossible. Force est de faire sa place au « nous tous ». On ne peut fuir les autres. Il n'y a pas d'ailleurs.

La crainte de l'ennemi commun rassemble les membres d'un groupe. Or il n'y a pas, pour l'humanité, d'autre ennemi qu'elle-même : la dégradation de l'écologie, la poussée démographique désordonnée, la course aux armements, d'autres encore.

*

**

Vue de l'extérieur, l'humanité apparaît non plus dans ses éléments constitutifs mais comme une entité : comme englobant, elle entend contrôler le contour de la planète et promouvoir la paix mondiale, l'environnement global, les communications spatiales.

La paix, au-delà des conflits intérieurs localisés, repose sur une dissuasion globale entre les grands. Son enjeu est collectif. La globalisation de la paix par la globalisation de la terreur.

L'environnement total participe de la même menace. La formule retenue par vingt-quatre Etats réunis à La Haye le 3 avril 1989 : « Mon pays, c'est la planète » est révélatrice de la prise de conscience du conditionnement de l'humanité par l'état de la biosphère. L'étude des régions polaires montre la nécessité de dépasser le jeu des souverainetés affrontées. L'Arctique, bordé par cinq Etats sur la base de principes ou de traités anciens, joue un rôle trop important pour l'écologie de la planète, pour que les Etats conservent une compétence discrétionnaire dans la gestion de cet espace et de ses ressources. Son exercice doit être conditionné par la sauvegarde des intérêts de l'humanité.

L'Antarctique y est soumis par le Traité de 1959 et les conventions subséquentes. Mais il ne rassemble qu'un nombre limité d'Etats entre lesquels il organise une hiérarchie selon qu'ils entretiennent ou non des missions sur le Continent austral. Les pays en attente de développement réclament qu'il soit déclaré patrimoine commun de l'humanité et soumis à une gestion des Nations Unies. Dans toutes les hypothèses, il est à craindre que l'appas des ressources minérales ne conduise à faire courir de graves dangers à une écologie particulièrement fragile. Ce qui explique les débats soulevés par la ratification du Traité du 2 juin 1988 sur l'exploitation de ces ressources.

L'espace circumterrestre entoure le globe des messages transmis par les systèmes de communication qui y tissent leurs réseaux.

Le problème du pouvoir se posera à l'échelle du globe, mais il ne se réduira pas à une concentration de puissance. La décentralisation informatique devrait s'opposer aux totalitarismes. Parviendra-t-on à garder la place de l'homme au sein de l'enveloppement planétaire ? La pression du contour entretient la tension entre les englobés et l'englobant.

La seule issue est pour les premiers de contrôler le second. Ce qui suppose une conversion. Le droit international, l'Organisation des Nations Unies et autres systèmes universels concernent les rapports entre Etats. Ceux-ci n'ont qu'indirectement des effets sur l'englobant. Il est, en revanche, saisi pour lui-même lorsque les hommes et les Nations se pensent en l'humanité.

L'évolution du droit international durant ces trois dernières décennies est, à cet égard, encourageante.

La première étape fait apparaître des obligations à la charge des Etats envers la communauté internationale (Arrêt de la Cour internationale de Justice dans l'affaire de la Barcelona Traction en 1970, par. 34).

La seconde énonce des obligations des Etats envers l'humanité (Convention sur le droit de la mer de 1982, Partie XI). Les fonds marins, l'espace cosmique, les corps célestes sont érigés en patrimoine commun de l'humanité, notion englobante par nature.

La troisième étape marque l'avènement d'obligations pesant sur la communauté internationale envers l'humanité (Déclaration du 3 avril 1989 sur la biosphère).

L'humanité devient un sujet aux diverses incarnations organiques. En dehors des systèmes internationaux dominés par la structure interétatique, elle dispose du verbe et de l'action des comités de sages, d'experts, d'ONG qui font constamment référence au bien commun de l'humanité ou, comme les Prix Nobel, dénoncent les crimes contre l'avenir.

Tous voient en elle une norme, une transcendance.

*
**

L'humanité est à la fois immanence et transcendance. Ceux qui, au XIX^e siècle, en ont fait la prophétie et l'analyse, ont vu l'une ou l'autre sans les mêler. Pour Auguste Comte le principe transcendantal trouve son expression dans la religion de l'humanité devenue un substitut de Dieu, alors que Proudhon la voit dans sa masse, articulée en de multiples accords entre groupes dans une décentralisation extrême. L'étude de Saint-Simon, de Fourier, de Pierre Leroux, n'est pas d'un intérêt moindre.

Aux temps présents, on peut parler des droits de l'humanité. Ce qui conduit à s'interroger sur leurs rapports avec les droits de l'homme.

L'humanité a droit à s'accomplir, ce qui suppose le droit à son intégralité, le droit à sa survie. Autrefois, le génocide atteignait une catégorie d'individus. Aujourd'hui, elle menace l'humanité elle-même. Jusqu'ici, elle survivait à l'entassement des civilisations disparues. Elle vit au-delà de ses morts. C'est pour elle un droit sans mesure.

L'humanité parle. Les pouvoirs des Etats ont à composer avec elle. Elle les menace de mort.

L'humanité est une transcendance intérieure, impliquée dans ce qu'elle dépasse. Les parties s'assujettissent au tout.

Si les hommes refusent les droits de l'humanité, ils se nient comme existants. Les devoirs de l'homme, souvent invoqués mais malaisément définis, faute de savoir déterminer leur créancier, sont désormais énoncés au profit de l'humanité. Ils impliquent que les individus, au lieu de se borner à la défense de leurs droits respectifs, assument aussi celle des droits des autres. Les droits de l'homme deviennent patrimoine commun de l'humanité : toute injure faite à l'un d'eux les atteint tous. L'évolution récente du droit humanitaire ne peut s'expliquer que par l'appartenance de l'homme à l'humanité. En cas de catastrophes naturelles, alors que les Etats où elles surviennent ne donnent pas toujours d'information ni n'autorisent l'accès des secours venus de l'étranger, les ONG, spécialement celles composées de médecins, revendiquent un droit pour les individus à être secourus et un droit pour elles-mêmes à leur venir en aide. Elles étendent cette revendication au cas de conflits armés intranationaux, en s'engageant à ne pas intervenir dans le domaine politique. En décembre 1988, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté une résolution reconnaissant le rôle des ONG dans le cas des sinistres naturels.

Henri Bergson, rappelant que liberté et égalité sont deux sœurs ennemies, ne voyait pour les réconcilier que le passage à la fraternité. Ce qui suppose un mouvement à toujours relancer. Comme l'homme, l'humanité n'est pas un tout fait. Elle est en train de se faire. Ou de se défaire. Car l'homme est libre et imprévisible. Les manipulations génétiques réveillent à l'infini les fantasmes de Faust. Or la connaissance est bonne par nature et l'on ne saurait contrarier la liberté de la recherche. Seules les utilisations des découvertes peuvent attenter à la dignité de l'homme. D'où les comités d'éthique pour se placer au plan de l'humanité.

Une question se pose : est-elle en voie de devenir à sa manière une société close ? Il ne le semble pas. Elle est en recherche d'elle-même, en recherche d'une autre humanité qu'elle porte en elle. Ce qui renvoie à l'utopie fondamentale qui réanime la relance d'une humanité désespérante dont on ne peut jamais désespérer.

R.-J. D.

CONFÉRENCES ET MISSIONS

— *Présence de la Révolution française dans le droit international.* Leçon prononcée à l'Académie de droit international de La Haye.

— Présidence du groupe d'experts internationaux chargé de préparer un projet d'université internationale de langue française pour le développement africain à Alexandrie d'Egypte. Projet adopté à l'unanimité à Dakar, le 26 mai 1989, par le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français.

SÉMINAIRES

Les séminaires ont comporté des exposés présentés par les personnalités suivantes :

Paul Marc HENRY, ambassadeur : *L'humanité et la faim.*

Yves COPPENS, professeur au Collège de France : *Les origines de l'humanité.*

Marceau FELDEN, professeur à l'Université d'Orsay : *L'avenir des sciences physiques.*

Robert AMBROGGI, membre de l'Académie du Royaume du Maroc : *L'avenir de l'eau.*

Jean BERNARD, membre de l'Académie Française : *Le sang moteur et pilote de l'histoire.*

Gérard FUSSMAN, professeur au Collège de France : *La vision de l'humanité dans la pensée de l'Inde.*

Jean DELUMEAU, professeur honoraire au Collège de France : *La peur de l'humanité.*

Jean-Claude COURDY, rédacteur en chef à FR3 : *Visions chinoise et japonaise de l'humanité.*

Jean ONIMUS, professeur honoraire aux Universités d'Aix-en-Provence et de Nice : *L'humanité pour Pierre Teilhard de Chardin.*

Georges VEDEL, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, membre du Conseil constitutionnel : *Les droits de l'homme : Quels droits ? Quel homme ?*

Pierre TABATONI, ancien président de l'Université Dauphine, ancien recteur de l'Académie de Paris : *L'économie du monde.*

PUBLICATIONS

La clôture du système international. La cité terrestre, PUF, 1989.

DISTINCTIONS

Grand prix de philosophie de l'Académie Française (Philosophie du droit international).

Membre correspondant de l'Académie d'Aix-en-Provence.